



## En avril 1860, la Savoie devenait française

Rappel: La Haute-Savoie, soit le Chablais et le Faucigny, aurait pu se voir rattachées à la Confédération suisse.

- Chic, Renzo, un peu d'Histoire. Cela fait du bien de se remémorer des faits qui nous concernent directement.
- Effectivement, mon cher Ego. J'espère que nos collègues apprécieront

Le Léman. aurait pu être entièrement suisse, le Mont-Blanc, le plus haut sommet des Alpes, également. Le cours de l'Histoire en a décidé autrement. Les 22 et 23 avril 1860, lors d'un plébiscite, pour le moins manipulé, les Savoyards acceptèrent, à une écrasante majorité, l'adhésion de la Savoie à la France.

### La volonté de 1815

C'est l'épilogue d'une histoire qui a été différente avec un éventuel rattachement du Nord de la Savoie à notre pays. Pour Claude Raffestin, ancien professeur à l'Université de Genève, ce cas de figure n'était pas très sérieux, du moins en 1860.

Reste que, quarante-cinq ans plus tôt, l'affaire avait été évoquée lors du Congrès de Vienne. «Le diplomate Suisse Pictet de Rochemont avait demandé à ce qu'on donne des frontières plus convenables à Genève. Il s'était attiré une remarque cinglante de Talleyrand: Je vois, Monsieur, Genève est la sixième partie du monde.»

### Rencontre secrète

La Savoie est ainsi devenue française. L'affaire s'est jouée en plusieurs temps. Le 21 juillet 1858, il y a eu une rencontre secrète à la station thermale de Plombières, dans les Vosges, entre le comte Cavour, représentant du roi de Sardaigne et Napoléon III, qui avait à une certaine époque trouvé refuge en Suisse.

Quelle est la substance de cet accord? L'empereur des Français promet une aide militaire pour éliminer les Autrichiens de l'Italie. En échange, il demande la Savoie et Nice. Deux provinces occupées par les Français en 1792 avant d'être rendues en 1815.

La suite sera donc guerrière. En avril 1859, les troupes françaises gagnent à Magenta et Solferino. Napoléon III renonce à aller de l'avant et signe un armistice, puis le traité de paix à Villafranca. Cavour doit alors démissionner! Ce revirement français va remettre en question l'avenir de Nice et de la Savoie. Le sujet divise les chancelleries.

A Berne et à Genève, les dirigeants s'interrogent. Ne faudrait-il pas demander le rattachement à la Confédération du Chablais et du Faucigny? Napoléon III

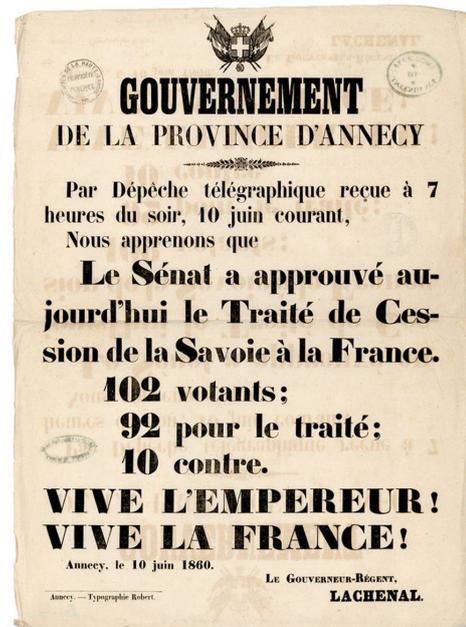
laisse entendre à l'ambassadeur suisse à Paris qu'il n'exclut pas la participation du duché.

En Savoie, notamment dans le Faucigny, fief de la bourgeoisie libérale, les pro-Suisses se sentent pousser des ailes. Ils recueillent 13 000 signatures, ce qui est énorme pour l'époque.

### Zones franches

Très vite, Napoléon III reprend la main en recevant les délégués savoyards. Il leur promet l'unité du duché et surtout la création d'une zone franche, ce qui prive les pro-Suisses de leur principal argument. Les Confédérés sont divisés. La Suisse ne voulait pas modifier son assiette territoriale en donnant l'impression de remettre en cause sa neutralité, de plus, la Savoie était catholique. Cela gênait la Suisse protestante, treize ans après la guerre du Sonderbund.

La France peut alors relancer le *Piémont-Sardaigne*. Un accord est signé le 24 mars 1860. Il ne reste plus qu'à faire voter les Savoyards pour désamorcer la grogne des puissances demandant la tenue d'une conférence internationale. C'est chose faite en Savoie les 22 et 23 avril. On connaît le résultat. La passation des pouvoirs aura lieu le 14 juin 1860.



### Une mesure sage

La Suisse a-t-elle perdu la Savoie ? Pour Claude Raffestin, elle a été prudente et elle avait raison !

Après la guerre de 1914, une partie du Voralberg autrichien aurait aimé se voir englobée dans la Suisse. La encore, la sagesse a prévalu. On a vu ce qui s'est passé, ensuite, avec Hitler... »

Il n'empêche que, selon un sondage organisé en avril 2009 par *Le Dauphiné libéré*, 40 % des Savoyards seraient, aujourd'hui, en faveur de l'indépendance et 14 % pour un rattachement avec la Suisse...

### 1880

Surprise ! Le peuple a dit non. Nous sommes au soir du 4 juillet 1880. Les Genevois (car les Genevoises n'ont pas droit au chapitre) viennent de refuser la séparation de l'Eglise et de l'Etat. De 1842 à 1907, ce ne sont pas moins de huit projets qui furent déposés au Grand Conseil pour mettre fin aux liens étroits unissant les Eglises et l'Etat.

Mais comment en est-on arrivé là ? En 1815, Genève « hérite » d'un certain nombre de communes catholiques. Sous la Restauration, la cohabitation se révèle houleuse, mais possible. Les violences restent verbales. Il y a des boute-feux dans les deux camps. Le curé Vuarin, actif de 1804 à 1843, se voit ainsi bien en Isabelle la Catholique extirpant l'« hérésie ».

## **Une rapide montée**

Il faut dire qu'inexorablement la proportion des fidèles de Rome augmente par rapport à celle des protestants. Ils sont 38,7 % en 1822, 44,5 % en 1842, 50,8 % en 1860. Tout aurait pu rester vivable sans la radicalisation des partis.

Le protestantisme connaît dès 1817 le mouvement du « Réveil ». Un mot se voulant clair. Il s'agit en fait d'une dérive. Le cœur doit l'emporter sur la raison, prédominante depuis les Lumières.

## **Trois forces en présence**

Les catholiques, eux, se dressent sur leurs ergots. Elu en 1846, Pie IX développe un programme réactionnaire. Il occupera la chaire de Saint-Pierre jusqu'en 1878. Autant dire que l'homme aura le temps de le mettre en pratique. C'est à son règne que remonte notamment l'infaillibilité du pape.

Les catholiques genevois les plus zélés se sentent soutenus. Ils ont à leur tête le curé Gaspard Mermilliod. Ce dernier s'imagine évêque de la ville. Le premier depuis Pierre de la Baume, parti en 1532. Mais une troisième force est entrée en action sur la scène. Les tenants de la laïcité. Ils ne sont pas forcément athées, ni même agnostiques. Il s'agit de gens désirant un mur entre l'Etat et les deux Eglises en présence.

## **Expulsé du territoire**

L'année charnière est 1873. Gaspard Mermilliod touche au but qu'il s'était fixé, mais Antoine Carteret domine le Parti radical. « Il faut lutter contre les empiétements du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil. »

On n'a alors pas peur de la manière forte. En février 1873, Mermilliod, pourtant Suisse, se voit expulsé du territoire national. Le Vatican proteste, le non-apostolique se voit du coup renvoyé de Suisse. Berne rompt ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège. L'argent de l'Eglise catholique peut du coup passer aux catholiques chrétiens, des dissidents, à qui les églises romaines se voient confiées.

Il faut une solution honorable à ce « Kulturkampf ». Un divorce. Tout le monde y trouvera son compte, des catholiques traditionnels aux juifs, réadmis en 1864. La France semble en phase. Redevenue vraiment républicaine en 1875, elle multiplie les limites au clergé : interdiction des congrégations, sécularisation des cimetières. Genève l'a d'ailleurs précédée sur cette voie. Plus de processions depuis 1875 !

Tout le monde est-il donc d'accord pour cette séparation de corps entre l'Eglise et l'Etat ? Non ! Comme le montre *L'Etat sans confession*, l'affaire excède le politique. Les consciences entrent en jeu. Il y a donc des dissidences. Des changements de camp. Certains partisans du non parlent ainsi, du côté calviniste, d'identité nationale à défendre. La fameuse Rome protestante... « La religion est mêlée à toutes les habitudes d'un peuple » dit : Joseph Hornung.

## **Quatre rapports**

Henri Fazy (1842 - 1920), un cousin éloigné de James, tente de débrouiller l'écheveau. Son projet, déposé au Grand Conseil en décembre 1878, prévoit simplement la suppression du budget des cultes. L'attribution des deniers publics à certains d'entre eux, constituant : un privilège « antidémocratique. » Le parlement accepte l'entrée en matière, mais les discussions se révèlent difficiles en commission.

Composée de onze membres, cette dernière aboutit à quatre rapports le 3 septembre 1879, dont trois de minorité. Il est à noter que celui rédigé par Frédéric Necker comporte une idée d'avenir. Il s'agit de l'impôt ecclésiastique volontaire, qui verra le jour en... 1943.

L'athée militant Carl Vogt peut ricaner. «Pendant la longue discussion qui vient d'avoir lieu, on aurait pu se croire tantôt dans un confessionnal, tantôt dans un oratoire, tantôt dans un consistoire.» Il n'empêche que le projet majoritaire passe la rampe, de justesse : 54 des 100 parlementaires adoptent le principe de la séparation. Le peuple tranchera. Il le fera après une pluie de brochures, superbement contradictoires ! Chaque matin, il y a du nouveau, note Henri-Frédéric Amiel dans son *Journal*. «Les conférences et les assemblées se suivent tous les jours. Et les sermons ne manquent pas non plus...»

### **Un chiffre qui fait rêver**

Le 4 juillet 1880, c'est donc non à 68 %. La participation a été de 76 %. Un chiffre qui ferait rêver nos actuels politiciens. Chacun sent pourtant que ce n'est que partie remise. Auguste de Morsier l'avait prévu. «La séparation est une question d'avenir, c'est pourquoi nous devons la traiter plus tard.»

***Après l'échec de 1897 puis de 1905, ce sera le oui final de 1907. Un oui que certains voudraient, aujourd'hui, remettre en question pour mieux encadrer certaines croyances... Mais, chers (ères) collègues, il s'agit d'une autre histoire.***

Amitiés. CARDINI Renzo.

*Quand on applique la sévérité où il ne faut pas, on ne sait plus l'appliquer où il faut.*

JOUBERT Joseph 1754 – 1824